

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 5 octobre 2021

Monsieur Roland GIBERTI, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 89 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Patrick AMICO - Christian AMIRATY - Sophie ARRIGHI - Mireille BALLETTI - Marion BAREILLE - Sébastien BARLES - Mireille BENEDETTI - Nasser BENMARNIA - Sabine BERNASCONI - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Corinne BIRGIN - Sarah BOUALEM - Doudja BOUKRINE - Nadia BOULAINSEUR - Romain BRUMENT - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Roland CAZZOLA - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Jean-Marc COPPOLA - Sandrine D'ANGIO - Lionel DE CALA - Marc DEL GRAZIA - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Claude FERCHAT - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHER - David GALTIER - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Sophie GRECH - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Christine JUSTE - Pierre LAGET - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Maxime MARCHAND - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Eric MERY - Marie MICHAUD - Férouz MOKHTARI - André MOLINO - Yves MORAIN - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Yannick OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDES - Patrick PAPPALARDO - Christian PELLICANI - Catherine PILA - Jocelyne POMMIER - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Julien RAVIER - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Pauline ROSSELL - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAUT - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Catherine VESTIEU - Anne VIAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Gérard AZIBI représenté par Jessie LINTON - Marie BATOUX représentée par Joël CANICAVE - Julien BERTEI représenté par Mireille BALLETTI - Valérie BOYER représentée par Sarah BOUALEM - Emilie CANNONE représentée par Laure-Agnès CARADEC - Martin CARVALHO représenté par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Lyece CHOULAK représenté par Catherine VESTIEU - Bernard DEFLESSELLES représenté par Caroline MAURIN - Olivia FORTIN représentée par Eric SEMERDJIAN - Audrey GARINO représentée par Sophie GUERARD - Prune HELFTER-NOAH représentée par Sébastien BARLES - Sébastien JIBRAYEL représenté par Roland CAZZOLA - Cédric JOUVE représenté par Agnès FRESCHER - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE représenté par David GALTIER - Anthony KREHMEIER représenté par Laure ROVERA - Hervé MENCHON représenté par Pierre LEMERY - Danielle MILON représentée par Roland GIBERTI - Benoît PAYAN représenté par Sophie CAMARD - Didier REAULT représenté par Frédéric GUELLE - Guy TEISSIER représenté par Patrick PAPPALARDO - Ulrike WIRMINGHAUS représentée par Laurence SEMERDJIAN.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Franck ALLISIO - Emmanuelle CHARAFE - Cédric DUDIEUZERE - Bruno GILLES - Vincent KORNPROBST - Eric LE DISSIS - Bernard MARANDAT - Frank OHANESSIAN - Didier PARAKIAN - Claude PICCIRILLO - Véronique PRADEL - Stéphane RAVIER - Dona RICHARD - Michèle RUBIROLA - Martine VASSAL.

Etaient représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Monsieur Jean-Marc COPPOLA représenté par Monsieur Pierre HUGUET à 15h30

Sont partis en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Madame Sabine BERNASCONI à 16h29 - Madame Nadia BOULAINSEUR à 16h13 - Madame Sophie CAMARD à 15h42 - Madame Laure-Agnès CARADEC à 15h55 - Monsieur Jean-Marc COPPOLA à 15h30 - Madame Sandrine D'ANGIO à 16h04 - Monsieur Lionel DE CALA à 16h15 - Madame Samia GHALI à 16h13 - Monsieur Denis ROSSI à 15h38 - Monsieur Georges ROSSO à 15h56 - Monsieur Lionel ROYER-PERREAUT - Monsieur Jean-Yves SAYAG à 16h16 - Monsieur Patrick AMICO à 17h00 - Monsieur Sébastien BARLES à 17h00 - Madame Nasser BENMARNIA à 17h00 - Monsieur Joël CANICAVE à 17h00 - Monsieur Roland CAZZOLA à 17h00 - Madame Mathilde CHABOCHE à 17h00 - Madame Lydia FRENTZEL à 17h00 - Madame Agnès FRESCHER à 17h00 - Madame Sophie GUERARD à 17h00 - Monsieur Pierre HUGUET à 17h00 - Madame Christine JUSTE à 17h00 - Monsieur Pierre LEMERY à 17h00 - Madame Jessie LINTON à 17h00 - Madame Anne MEILHAC à 17h00 - Monsieur Eric MERY à 17h00 - Madame Marie MICHAUD à 17h00 - Madame Férouz MOKHTARI à 17h00 - Monsieur Lourdes MOUNIEN - Madame Lisette NARDUCCI à 17h00 - Monsieur Yannick OHANESSIAN à 17h00 - Monsieur Christian PELLICANI à 17h00 - Madame Perrine

Signé le 5 Octobre 2021

Reçu au Contrôle de légalité le 11 Octobre 2021

Métropole Aix-Marseille-Provence
VOIMOB 002-377/21/CT

PRIGENT à 17h00 - Madame Pauline ROSSELL à 17h00 - Madame Laure ROVERA - Monsieur Eric SEMERDJIAN à 17h00 - Madame Aïcha SIF à 17h00 - Monsieur Jean-Marc SIGNES à 17h00 - Monsieur Gilbert SPINELLI à 17h00 - Monsieur Etienne TABBAGH à 17h00 - Madame Nathalie TEISSIER à 17h00 - Monsieur Marcel TOUATI à 17h00 - Madame Catherine VESTIEU à 17h00 - Madame Anne VIAL à 17h00.

Signé le 5 Octobre 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 11 Octobre 2021

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

VOIMOB 002-377/21/CT

■ CT1 - Approbation de l'avenant n°2 à la convention avec l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée relative à la réalisation et au financement de l'Axe Cap Pinède - Capitaine Gèze à Marseille

Avis du Conseil de Territoire

DPI 21/18515/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

L'article L.5218-7 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que préalablement à leur examen par le Conseil de la Métropole, le Conseil de Territoire est saisi pour avis du rapport présenté ci-après.

Par délibération VOI 003-8044/19/CM du 19 décembre 2019, le Conseil de la Métropole a approuvé la revalorisation et l'affectation de l'opération d'investissement relative aux études et à la réalisation de l'axe Gèze, portant le montant total à 10 400 000 € TTC.

Cette opération intègre la démolition de la passerelle existante et la réalisation d'aménagements provisoires (portage assuré par la Métropole), préalablement à la requalification complète de l'axe Cap pinède – Capitaine Gèze (portage assuré par l'EPAEM).

La convention n°19/0585 notifiée le 21 août 2019 entre la Métropole et l'Etablissement public d'Aménagement Euroméditerranée approuvée par délibération VOI 005-6512/19/CM du Conseil de la Métropole du 20 juin 2019 confie à l'EPAEM la maîtrise d'ouvrage des études et des travaux de requalification de l'axe routier et de ses équipements attenants, entre le carrefour Cap Pinède et le franchissement de l'autoroute A7.

Par délibération VOI 011-8052/19/CM du 19 décembre 2019, le Conseil de la Métropole a approuvé un avenant n°1 à la convention n°19/0585 ; qui avait pour objet :

- de modifier le programme de l'opération en intégrant un bassin de rétention sous la place Gèze ;
- de déterminer le financement de la Métropole à hauteur de 5 361 608 € HT, ainsi que l'échéancier du financement apporté par la Métropole.

A ce titre, il prévoyait d'assurer le financement des études jusqu'en phase PRO sur les secteurs 1, 3 et 4 de l'opération et du bassin de rétention, et jusqu'à la phase ACT sur le secteur 2 uniquement.

Sur la base des dossiers d'Avant-Projet établis sur les espaces publics des secteurs 1 à 3 et le bassin de rétention, l'enveloppe financière prévisionnelle (108,3 M€ HT) peut être confirmée. Pour ce qui concerne les travaux, le secteur 4 (boulevard Gèze) et une partie du secteur 1 (mise à double sens de la rue Rhin Fidelity) peuvent s'inscrire dans une seconde phase opérationnelle, leur financement pouvant être différé.

Il convient désormais pour poursuivre l'opération de conclure un avenant n°2 afin de valider l'enveloppe financière prévisionnelle globale de l'opération, ainsi que l'échéancier de financement correspondant à une 1^{ère} phase opérationnelle : secteurs 1 (hors mise à double sens de la rue Rhin Fidelity), 2 et 3.

Le Conseil de ce jour a approuvé la revalorisation de l'autorisation de programme AP 141082 BP correspondantes, pour ce qui concerne la participation financière de la Métropole pour la partie relative aux infrastructures (hors bassin de rétention).

Signé le 5 Octobre 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 11 Octobre 2021

Parallèlement, le Conseil de ce jour approuve la création et l'affectation de l'opération d'investissement pour le bassin de rétention sur le budget annexe de l'assainissement du Territoire Marseille Provence.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille- Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération VOI 003-8044/19/CM du 19 décembre 2019 du Conseil de la Métropole approuvant la revalorisation et l'affectation de l'opération d'investissement relative aux études de la réalisation de l'axe Gèze à Marseille ;
- La délibération VOI 005-6512/19/CM du 20 juin 2019 du Conseil de la Métropole approuvant la Convention de la réalisation et au financement de la requalification de l'axe Cap Pinède/Capitaine Gèze, avec l'EPAEM ;
- La délibération VOI 011-8052/19/CM du 19 décembre 2019 du Conseil de la Métropole approuvant l'avenant n°1 à la convention n°19/0585 ;
- Le procès-verbal de l'élection du 15 Juillet 2020 de Monsieur Roland GIBERTI en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 004-8076/20/CM du 17 Juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole.

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- Que le caractère essentiel de l'opération Euroméditerranée pour le réaménagement de l'axe Cap Pinède - Capitaine Gèze ;
- Que le Conseil de Territoire doit émettre un avis sur ce projet de délibération.

Signé le 5 Octobre 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 11 Octobre 2021

DELIBERE

Article unique :

Le Conseil de Territoire émet un avis favorable au projet de délibération relatif à l'approbation de l'avenant n°2 à la convention n°19/0585 avec l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée relative à la réalisation et au financement de l'Axe Cap Pinède - Capitaine Gèze à Marseille.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Roland GIBERTI